

## Décharge de Roquefort-les-Pins : Jeu de dupes ?

**L**e problème du traitement des déchets est devenu l'un des sujets les plus préoccupants des Alpes-Maritimes et il est urgent de prendre des décisions...

Le stockage des déchets inertes du BTP est l'une des urgences afin d'éviter que les dépôts sauvages ne se multiplient pas un peu partout au bord des routes...

### Décharge du BTP à la carrière de la Roque...

Au Conseil général, le Président, Eric Ciotti, suit ce dossier de près avec Maxime Coulet, délégué au traitement des déchets. Depuis de nombreux mois, ils travaillent de concert avec le Préfet des Alpes-Maritimes et les différentes collectivités et associations pour trouver une solution satisfaisante pour tous. Un site a été retenu sur l'ancienne carrière de la Roque exploitée précédemment par Spada à Roquefort-les-Pins. Abandonnée, cette carrière laisse un trou béant qui pourrait accueillir les déchets inertes du BTP. Tous les élus concernés semblaient avoir pris connaissance du dossier et l'avoir avalisé d'autant qu'une opération de zone d'activité économique serait mise en

place par espaliers au fur et à mesure du comblement de la carrière. Mais le secteur reste sensible car l'irresponsabilité de l'exploitation de la Glacière et avant du Jas de Madame a laissé beaucoup de ressentiment et de suspicion parmi les habitants et les représentants des associations. Le Président de l'ADEV, Serge Jover, résume clairement les craintes de tous en affirmant «qu'on nous refait le coup d'une décharge gigantesque à proximité de Villeneuve-Loubet... Au pied de la carrière de la Roque, il y a la source du Mardaric qui alimente en eau Cagnes-sur-mer et Villeneuve-Loubet, je vais saisir le Sénateur-Maire de Cagnes, rapporteur du Grenelle de l'environnement...».

### Concession sur 3 ans renouvelable sous surveillance...

Du côté de la Préfecture, le discours est tout autre et s'accorde aux dires du Président du Conseil général. «Ce sera une décharge uniquement de déchets inertes qui n'occasion-



ner aucune pollution». Claude Serra ajoute : «On y travaille depuis plus d'un an avec les élus et les associations avec à la clé, une déchéance immédiate de l'autorisation de l'exploitant en cas de manquements à ses obligations». Et ces dernières devraient être nombreuses comme l'obligation que le site ne traite que les 90.000 tonnes/an des déchets du BTP provenant des entreprises des

Alpes-Maritimes (et non d'Italie ou du Var comme cela a été dit). Par ailleurs, les déchets devront être non polluants et c'est là que les associations sont inquiètes. «Qui va surveiller le site pour vé-

fier les arrivages des déchets ? Y-aura-t-il de l'amiante ou des peintures toxiques ?». Une convention très stricte sera imposée à l'exploitant de la décharge comme le souhaite le Député-Maire d'Antibes et

Président de la CASA, Jean Léonetti. D'autres élus jouent les offusqués affirmant n'être pas informés du projet dont ils connaissent l'existence depuis des mois. Ainsi, un rassemblement a eu lieu devant la Mairie de Roquefort-les-Pins où le Maire, Michel Rossi, a réaffirmé son opposition à la décharge... Dans ce jeu de dupes, certains n'ont peut-être pas fait face à une fronde populaire. Être un élu responsable voilà bien ce qu'il faudra dans ce dossier des déchets qui reste si sensible. Au final, l'autorisation de la décharge devrait être délivrée pour 3 ans renouvelables avec au total, 2 ans de concession maxi pour 8,8 millions de tonnes de déchets inertes et 2,8 million de tonnes de remblais.

*Pascal Gaymar*

### Fédération du BTP : L'urgence du site de Roquefort-les-pins...

Les responsables de la fédération du BTP estiment qu'il y a urgence à régler le problème des déchets inertes du BTP. «Alors que l'on assiste à des mouvements visant à la remise en cause du site de La Roque à Roquefort-les-pins pour accueillir des déchets inertes du Bâtiment (gravats propres, terre, remblais), la Fédération du BTP tient à souligner que la situation de pénurie de centres d'élimination et de traitement de déchets inertes du BTP dans le 06 impose que ces déchets soient exportés par voie routière dans d'autres départements "ce qui n'est pas accep-

table, ni sur le plan économique, ni sur le plan environnemental". Ils ajoutent : "Dans ce contexte particulier, le risque est grand de voir se développer des décharges sauvages avec des conséquences écologiques désastreuses ce que la profession condamne très fermement". La Fédération BTP 06 indique qu'à l'heure où l'Etat et les Collectivités locales mettent en avant, à juste titre, "les impératifs liés au développement durable, il est du devoir de chaque décideur de traduire ces grandes orientations en actes concrets qui doivent être guidés par le seul souci

de l'intérêt général". Forte de 5.000 entreprises et de 30.000 salariés, le secteur du BTP demande des solutions rapides privilégiant l'économie, l'emploi, et la défense de l'environnement de la Côte d'Azur. En conclusion, ils estiment qu'il est impératif que le site de la Roque à Roquefort-les-pins, destiné à accueillir des matériaux inertes et qui privilégie le recyclage conformément aux objectifs du Grenelle de l'Environnement, soit opérationnel dans les meilleurs délais".

*FBTP 06 : 04 92 29 85 85.*

### Lionnel Luca :

#### Du lycée à la carrière...

Le Député des Alpes-Maritimes, Lionnel Luca, assure "que l'ouverture demandée d'une décharge de matériaux inertes à la Carrière de La Roque ne saurait interférer avec le projet d'implantation du Lycée pour lequel la D.U.P. a été prononcée par le Préfet ; d'abord parce qu'il y a déjà

une activité sur le site et ensuite parce que le Lycée n'est pas au bord de la route mais très en retrait, plus que le Collège Romée sur le même axe de transit. Personne n'imagine de déplacer le Collège si le projet devait aboutir... Il n'y a donc aucune raison de donner un argument au proprié-

taire qui refuse toujours de permettre à la jeunesse locale d'aller au lycée sur ses terres"...



### CCI Nice Côte d'Azur : Oui à la décharge de La Roque...avec des garanties

Le département des Alpes-Maritimes doit être autonome pour traiter ses déchets inertes avec des solutions diversifiées, sur chaque agglomération. Avec la saturation prévue pour l'été 2010 du centre de traitement de Gillette - Bec de l'Esteron, le département des Alpes-Maritimes a besoin de nouveaux sites mieux répartis sur tout le territoire et limiter

ainsi les dépôts sauvages. Les déchets inertes issus du bâtiment et des travaux publics sont des matériaux de type béton, terre non souillée, briques, tuiles, gravats propres... Au-delà des entreprises du BTP, leur traitement et stockage concernent l'ensemble de notre économie ; ce sont toutes les entreprises, mais aussi les collectivités et

les particuliers en tant que maîtres d'ouvrage qui les génèrent. La CCI Nice Côte d'Azur est favorable au projet visant à traiter et stocker les déchets inertes du Bâtiment et des Travaux Publics sur le site de la Roque à Roquefort-les-Pins. C'est un projet d'intérêt général. Il suscite toutefois des inquiétudes et nous le comprenons. Il nécessite en

effet des garanties en terme de qualité d'exploitation et surtout la mise en service de sites complémentaires dans les Alpes-Maritimes. Il faut arrêter de penser que les Alpes-Maritimes vont pouvoir compter sur leurs voisins pour le traitement de leurs propres déchets.